

Annexe 8 : Description des flux de paiement

Taxes	Description
Impot Minimum Forfaitaire	L'Impôt minimum forfaitaire (IMF) est un acompte payable de l'Impôt sur les sociétés. La base d'imposition à l'Impôt minimum forfaitaire est constituée par le chiffre d'affaire brut et les produits profits divers réalisés au cours de l'année civile précédente.
Redevance équipement, informatique et finances	La REIF est une taxe ad-valorem prélevée sur les diamants et l'or destinés à l'exportation. La valeur fiscale est fixée par le Code minier et la Loi de finances.
Paieement SPPK	Taxe ad-valorem, prélevée sur les diamants et l'or destinés à l'exportation. La valeur fiscale est fixée par le Code minier et la Loi de finances.
Projet de développement du secteur minier	Le PDSM est une taxe ad-valorem prélevée sur les diamants et l'or destinés à l'exportation. La valeur fiscale est fixée par le Code minier et la Loi de finances.
Contributions de patentes et licences	Les patentes et licences correspondent aux droits payés par les entreprises, les BAIE, les coopératives, les collecteurs, les artisans afin d'être autorisés à exercer leurs activités suite à une demande d'attribution, de renouvellement ou de transfert d'un titre minier, d'une licence ou patente.
Redevance superficielles	La Redevance superficielle est due par les titulaires de permis miniers ou pétroliers et elle est calculée sur la base de la superficie de la surface utile du permis et de la validité ou du renouvellement de celui-ci.
Taxe d'abatage	La Taxe d'abatage est calculée sur la base du volume du fut abattu sur pied. Le taux de la taxe d'abatage est fixé et révisé par la Loi de finances.
Taxe de reboisement	La Taxe de reboisement est calculée sur la base du volume de bois d'essences exportées. Le taux de la taxe de reboisement est fixé et révisé par la Loi de finances.
Taxe de loyer	Le Loyer est la taxe annuelle perçue à l'hectare de superficie utile telle que définie dans le décret d'attribution du permis d'exploitation et d'aménagement. Toutefois, la superficie imposable peut varier en fonction des données définies dans la convention définitive d'aménagement et d'exploitation. Le taux du Loyer est fixé par la Loi de finances.
Impot sur les fonciers bâtis	La Contribution foncière des propriétés bâties est réglée en raison du revenu imposable égal à la valeur locative des dites propriétés.
Impot sur le revenu des personnes physiques	L'Impôt sur les revenus des personnes physiques est assis sur le revenu net global et est retenu par l'employeur sur la rémunération de l'employé pour le compte du Trésor.
Impot sur les sociétés	Les titulaires de permis d'exploitation sont assujettis à l'Impôt sur les sociétés. Il est calculé sur la base du bénéfice imposable et défini par le revenu brut et les charges déductibles.